



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 novembre 2013

Publié le 25 novembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Nelly METGE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Philippe GUYARD	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Rémi DELATTE	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jean DUBUET	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

HABITAT A LOYER MODERE - ADOMA : Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition-amélioration de 128 logements, résidence Fontaine d'Ouche, 4 avenue du Lac à Dijon

Au titre de la programmation 2012 de sa Délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement, le Grand Dijon a financé, par décision en date du 31 décembre 2012, le projet de restructuration de la résidence sociale d'ADOMA, située quartier de la Fontaine d'Ouche 4 avenue du Lac à Dijon, portant sur 128 logements PLAi.

ADOMA sollicite la garantie financière du Grand Dijon pour un prêt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts. D'un montant de 24 586 €, au taux de 1,55 % sur une durée de 40 ans, cet emprunt permettra au maître d'ouvrage de prendre en charge le financement du solde de l'opération.

Il est rappelé que l'Etat a mobilisé pour cette opération, une dotation spécifique d'un montant de 1 152 000 € et que le Grand Dijon a accordé, par délibération du 20 décembre 2012, une subvention de 390 000 €.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'accorder** à ADOMA la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt de 24 586 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'opération de restructuration de sa résidence sociale située 4 avenue du lac à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec la S.A. ADOMA et la Caisse des Dépôts.



DIRECTION REGIONALE
BOURGOGNE

Caractéristiques financières

Objet : Accord de principe du 30 avril 2013 relatif à l'opération acquisition - amélioration de 128 logements, située 4 avenue du Lac à DIJON.

Caractéristiques des prêts	PLAI
Montant du prêt	24 586,00 €
Durée	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	1,55 %
Taux annuel de progressivité (1)	0,00 %
Modalité de révision des taux (2)	DL
Indice de référence	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	1,75 % (**)
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*)

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

(2) DL : Double révisabilité limitée